

Après avoir écouté le représentant et le texte de son amendement, j'avoue que je ne puis concilier son discours et le texte de l'amendement avec les remarques de son chef quand le rapport de la Commission Hall a été déposé. En termes élogieux, il a déclaré à la Chambre, de même que dans les journaux plus tard, que ce rapport jetait les bases d'une mesure que son gouvernement avait l'intention de présenter.

A vrai dire, des arguments analogues ont été avancés par certains groupes de médecins pour s'opposer à la présentation du régime national d'assurance-santé en 1921 et à nouveau en 1936, lorsque le docteur Weir a présenté un régime analogue à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Je me souviens de la déception ressentie à l'époque par les membres du parti libéral qui s'intéressaient vraiment à ces questions. Je me rappelle la profonde déception d'un ministre du cabinet—et le député de Vancouver-Est (M. Winch) en attestera—l'honorable Mary Ellen Smith, partisane de réformes sociales et auteur d'une œuvre importante à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, surtout en matière du droit des femmes, de justice sociale et ainsi de suite.

Même si d'éminents médecins appuyaient le régime à la Chambre et au pays—comme le député d'Hamilton-Sud (M. Howe) dont nous avons écouté les observations l'autre jour, avec un vif intérêt—par suite du climat politique qui régnait entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, en 1921 et même en 1936, il aurait été plus facile à l'époque de faire adopter un régime national même simple qui aurait pu prendre de l'ampleur grâce à la collaboration et à l'expérience. Je ne veux pas dire du tout que n'importe quel régime issu d'une mesure législative n'exigera pas d'améliorations. Il comportera des défauts; on constatera une pénurie de médecins dans certaines régions, et aussi qu'on n'avait pas pensé à certains besoins; notre groupe estime quand même qu'on aurait dû mettre cette mesure en œuvre il y a des années.

Je m'oppose aussi à l'amendement à cause du passage suivant qui figure à la page 92 du rapport de la Commission Hall:

Nous savons que la pénurie de médecins, de dentistes, d'infirmières et d'autres effectifs paramédicaux gênera l'établissement du plein régime de services personnels de santé qu'envisage notre Charte; néanmoins, l'existence de la pénurie ne doit pas être invoquée pour différer l'amorce de régimes et de plans.

[M. Herridge.]

A mon sens, le rapport Hall démolit complètement les observations du député de Simcoe-Est. Cela veut dire, je suppose, que certains médecins s'opposent à ce qu'ils se plaisent à appeler la socialisation de la médecine. Il m'intéresse toujours de constater à quel point certains médecins comprennent mal l'application de mesures socialistes. Que dire de la socialisation de l'enseignement? D'après le hansard du 22 avril 1964, il en coûtait \$16,900 au pays pour permettre à un médecin d'obtenir son diplôme. Si l'on multiplie ce chiffre par le nombre de médecins au Canada, on obtient un chiffre élevé.

Je comprends parfaitement le besoin qui s'impose d'augmenter le nombre des médecins pour que les Canadiens puissent recevoir les services médicaux auxquels ils ont droit, et j'appuierai l'aide du gouvernement à cette fin, car nous voulons qu'une fois adoptée, cette mesure législative donne les meilleurs résultats possibles. Lorsque nous en arrivons, toutefois, à la question de la formation des médecins, nous n'entendons personne s'opposer à la socialisation de l'enseignement dans ce domaine, et pourtant j'ai entendu certains médecins protester énergiquement contre ce qu'ils appellent la médecine socialisée. L'expérience montrera sans doute, comme je l'ai déjà dit, la nécessité d'apporter certaines modifications à cette loi et d'y inclure les dentistes, les optométristes, les chiropracteurs et d'autres services médicaux. Si le gouvernement ne juge pas à propos en ce moment d'inclure ces groupes, nous espérons qu'à l'établissement de ce régime, on se rendra compte qu'en vue d'assurer aux gens des soins médicaux complets, il faudra les englober.

Reconnaissons les vœux émis par la majorité des gens par l'intermédiaire de nombreux organismes et formulés au cours des dernières élections par les votes déposés en faveur des candidats libéraux, par les votes favorisant dans bien des cas les progressistes conservateurs, par les votes accordés aux membres de notre parti qui se sont toujours prononcés énergiquement sur cette question et par certains votes en faveur des Créditistes et du Crédit social qui ont donné à entendre qu'ils en appuieraient peut-être un jour le principe si, comme ils l'espèrent, il y avait alors assez de médecins.

Comme je l'ai déjà dit, si les peuples de Grande-Bretagne et d'Europe peuvent réussir à mettre en œuvre de solides régimes d'assurance-santé, nous qui possédons au Canada de vastes ressources naturelles, pourvu que nous les gérons bien—et toute richesse dépend des ressources naturelles, celle-ci étant à la source de la prospérité—pouvons assurément